



SFP-APA

Société Française des Professionnels en
Activité Physique Adaptée

Communiqué du Groupe National Activité Physique - Santé

L'enseignant en APA – EAPA

L'A.P.A : Définition

L'Activité Physique Adaptée est le domaine scientifique et professionnel de l'AP s'adressant à toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.

Ainsi l'APA mobilise en interaction les savoir-faire et la recherche scientifique permettant au moyen de toute activité physique l'accompagnement, le suivi et l'évaluation de la personne dans ses dimensions bio-psycho-sociales, dans le respect de sa sécurité et de sa dignité.

Dans un cadre déontologique défini, l'APA veille à créer des environnements et des conditions favorables à une pratique physique régulière reposant sur la conception de programmes de projets ou de dispositifs à des fins d'éducation, de préventions (i.e. primaire, secondaire, tertiaire...), de promotion de la santé, de performance, d'inclusion, de participation sociale, d'autonomie.

L'enseignant en APA est titulaire d'une licence STAPS Activité Physique Adaptée - Santé (APA-S).

LE MÉTIER « Enseignant en APA, EAPA »

Le titulaire d'une licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé (enseignant en APA ou EAPA) intervient auprès de toute personne n'ayant pas ou ne pouvant pas pratiquer une activité physique ou sportive dans des conditions ordinaires et qui présente des besoins spécifiques de santé, de participation sociale ou d'inclusion du fait d'une maladie, d'une limitation fonctionnelle, d'une déficience, d'une vulnérabilité, d'une situation de handicap, d'exclusion, d'une inactivité ou d'une sédentarité.

Il intervient dans des environnements et des conditions techniques, matérielles et règlementaires¹ favorables à une pratique physique régulière reposant sur la conception de programmes de projets ou de dispositifs à des fins d'éducation, de préventions (i.e. primaire, secondaire, tertiaire...), de promotion de la santé, de performance, d'inclusion, de participation sociale, d'autonomie. Il exerce ses missions dans le respect de la déontologie du métier de l'APAS et des secteurs dans lesquels il évolue.

LES MISSIONS de l'Enseignant en APA, EAPA

Selon les situations professionnelles et les environnements d'intervention, les missions du titulaire d'une licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé (EAPA) sont très variées. Sans être ni spécifiques, ni exhaustifs, les exemples suivants permettent d'illustrer des missions générales que ces professionnels peuvent poursuivre dans le secteur sanitaire, médico-social, social ou sportif :

1. Optimiser la santé physique et mentale, la participation sociale, l'autonomie et la qualité de vie d'une personne en agissant sur sa mobilité et sa condition physique au moyen d'une activité physique, sportive et/ou artistique.
2. Évaluer les déterminants individuels, sociaux et environnementaux de la pratique d'activité physique régulière (capacités physiques, motivations, besoins, attentes, ressources et freins, connaissances en lien avec la maladie, ...).
3. Concevoir et animer des interventions dans des perspectives de réadaptation, de promotion de la santé (éducation à la santé, éducation thérapeutique et prévention) et/ou d'intégration sociale par l'activité physique.
4. A partir d'un bilan partagé des besoins, attentes et ressources des personnes, les accompagner, les conseiller, les orienter afin de co-construire avec elles une pratique physique adaptée à leur situation.
5. Mettre en œuvre une pédagogie de la réussite soutenant le plaisir de la pratique comme les représentations positives de soi (confiance en soi, estime de soi, etc.) et/ou favorisant la participation sociale.
6. Inciter les personnes à initier, reprendre ou maintenir une pratique physique adaptée de façon encadrée ou autonome et les engager dans une démarche de changement de leurs habitudes de vie (réduction des activités sédentaires, augmentation de la mobilité active ...).

¹ A titre d'exemple, un cadre législatif (cf. décret n°2016-1990 du 30 septembre 2016 du code de la santé publique et l'instruction interministérielle N°DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017) identifie les domaines d'intervention préférentiels des titulaires d'une licence STAPS mention Activité Physique Adaptée Santé (EAPA) aux personnes à limitations fonctionnelles modérées à sévères.

7. Intégrer l'intervention dans une perspective interprofessionnelle et intersectorielle en lien avec le parcours de santé, sportif ou social (prévention, soin, inclusion, bien être, performance, plaisir).
8. Formaliser les évaluations et auto évaluations de la pratique professionnelle au regard des normes institutionnelles et des conditions d'éthique.

Pour le Groupe National C3D Activité Physique – Santé.

Liévin, le 7 Février 2021.

